

GUIDE

DE VOS DÉMARCHES D'URBANISME

(CERTIFICATS D'URBANISME,
DÉCLARATIONS PRÉALABLES, PERMIS
DE CONSTRUIRE...)

2 POSSIBILITÉS POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE :

● Dépôt EN LIGNE



- ✓ Connectez-vous sur :
<https://puu.siea-sig.fr>
- ✓ Créer votre espace
personnel en quelques clics
- ✓ Déposer votre demande et
les pièces justificatives
- ✓ Service accessible
24h/24 et 7j/7
- ✓ Simple, rapide, pratique,
sécurisé et gratuit

● Dépôt PAPIER



- ✓ Dépôt au guichet de la
mairie aux jours et heures
d'ouverture
- ✓ En 4 exemplaires (ou 2 ex.
en cas de demande de
certificat d'urbanisme
informatif ou de déclaration
préalable)
- ✓ Des exemplaires supplé-
mentaires peuvent être
nécessaires en fonction du
lieu des travaux

GRAND
BOURG
AGGLOMÉRATION

